pitaine *Joachim P. Wibert*, parti de Stockholm pour l'Angleterre, chargé de goudron; — celui du Capitaine *Niels Notron*, parti de Stockholm pour Rouen, chargé de coton; — celui du Capitaine *Gerbrand Dirk*, parti de Konisberg pour Amsterdam, chargé de chanvre; — celui du Capitaine *Heere Joostes*, parti de Narva pour Amsterdam, chargé de poutres & de semences; — celui du Capitaine *Rein Piebes*, parti de Riga pour Amsterdam, chargé de poutres & de semences; — celui du Capitaine *Auke Pritsches*, parti de Petersbourg pour Amsterdam, chargé de fer; — le 24, le Navire du Capitaine *Robert Lumley*, parti de Stockholm pour l'Angleterre, chargé de fer; — celui d'*Albert Ruurds*, parti de Riga pour Amsterdam, chargé de seigle; — celui du Capitaine *Hugo Beylo*, parti de Rouen pour Stockholm à fret.

DE BORDEAUX, *le* 14 *Octobre* 1765.

EXPORTATION.

Il a été exporté de cette Place, tant par terre que par mer, pendant le mois de Septembre dernier, les marchandises du cru des Isles & Colonies Françaises de l'Amérique, ainsi qu'il suit.

PAR TERRE.

Pour l'ITALIE, 3577 *liv.* d'indigo, 15, 732 *liv.* de café, 8441 *liv.* de cacao, 655 *liv.* de rocou; — pour la SAVOYE, 12, 592 *liv.* de café; — pour la SUISSE, 6450 *liv.* d'indigo, 1097 *liv.* de café; — pour FRANCFORT, 2236 *liv.* d'indigo; — pour la FRANCHE-COMTÉ, 12, 650 *liv.* d'indigo.

PAR MER.

Pour HAMBOURG, 1982 bariques, 10 quarts de sucre brut; — 2497 bariques, 74 quarts de sucre blanc; — 26, 975 *l.* d'indigo; — 553, 274 *l.* de café; — 202 *liv.* de cacao; — 3096 *liv.* de rocou; — pour AMSTERDAM, 1180 bariques, 3 quarts de sucre brut; — 890 bariques, 26 quarts de sucre blanc; — 3477 *liv.* d'indigo; — 92, 131 *liv.* de café; — 3685 *liv.* de rocou; — pour ROTERDAM, 566 bariques de sucre brut; — 207 bariques, 8 quarts de sucre blanc; — 1136 *liv.* d'indigo; — 22, 111 *liv.* de café; — 22, 281 *liv.* de cacao; — pour STETIN, 175 bariques de sucre brut; — 228 bariques, 6 quarts de sucre blanc; — 1153 *liv.* d'indigo; — 153, 934 *liv.* de café; — 564 *liv.* de cacao; — pour DUNKERQUE ETRANGER, 583 *liv.* de café; — pour STOCKHOLM, 94 bariques de sucre blanc; — 2785 *liv.* d'indigo; — 3018 *liv.* de café; — 6031 *liv.* de cacao; — pour BREME, 15 bariques de sucre brut; — 1 quart de sucre blanc; — 1105 *liv.* d'indigo; — 308, 399 *liv.* de café; — pour DANTZICK, 1788 *liv.* d'indigo; — 15, 165 *liv.* de café; — pour BILBAO, 144 bariques, 2 quarts de sucre blanc; — 1925 *liv.* de cacao; — pour ANCIAM, 379 *liv.* d'indigo; — 1755 *liv.* de café; — pour ROUEN, 1795 *liv.* de rocou; — pour BAYONNE, 9300 *liv.* de cacao; — pour S^t. SÉBASTIEN, 66 bariques, 4 quarts de sucre blanc; — 3066 *liv.* de cacao; — pour GOTTEMBOURG, 4025 *liv.* de café; — pour LONDRES, 17, 970 *liv.* d'indigo; — pour la ROCHELLE, 1915 *liv.* de café; — pour FRIDERICKSTAD, 9632 *liv.* de café; — pour le HAVRE, 2688 *liv.* de rocou; — pour MIDDELBOURG, 30 bariques de sucre brut; — 175 bariques, 1 quart de sucre blanc; — pour COPENHAGUE, 600 *liv.* d'indigo; — pour FLINSBOURG, 366 *liv.* de café.

Le total de ces différentes denrées est de 3948 bariques 13 quarts de sucre brut; — 4301 bariques, 122 quarts de sucre blanc; — 82, 281 *liv.* d'indigo; — 1, 195, 730 *liv.* de café; — 51, 810 *liv.* de cacao; — 11, 919 *liv.* de rocou.

IMPORTATION.

Il est entré dans ce Port du 28 Septembre au 4 Octobre 1765, les Navires le *Fort Dauphin*, de Bordeaux, du Port de 200 tonneaux, Capitaine *Ravard*, venant du Fort Dauphin avec du sucre brut & terré; — du café; — de l'indigo; — des cuirs en poil; — la *Betty & Peggy*, Capitaine *Power*; — l'*Echange*, Capitaine *Mernagh*; — la *Fleur de la Mer*, Capitaine *Power*, venant de Dublin avec du beurre, de la chandelle & du bœuf par entrepôt; — l'*Apparenace*, de Stockholm,

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Mardi 29 Octobre.

AGRICULTURE.

§. I.

SUITE *du projet de réglement*, &c.

IL ſerait encore très utile de débarraſſer le cultivateur de quantité de petites entraves que lui cauſent les différents uſages qui varient ſelon les lieux & les cantons, qui le gênent & ſouvent s'oppoſent à l'amélioration du fonds & à l'intérêt du propriétaire, & qui ne ſont la plupart dictés que par des préjugés mal entendus; par exemple, il eſt défendu à un fermier de changer les cotaiſons ou ſoles uſitées ſur la tenue qu'il prend & leſquelles ſe partagent dans le canton en trois ou partiers, quoique ſouvent il ſerait plus analogue à la nature de ſon ſol de les partager en quatre, d'autres par moitié ou autrement; en d'autres cantons il eſt défendu à un laboureur de changer la direction de ſes ſillons quoiqu'ils ſoient mal orientés.

En d'autres, & preſque partout, il eſt défendu à un fermier d'élaguer ſes arbres fruitiers & autres, quelque beſoin qu'ils en ayent, pour empêcher les branches de ramper à terre & d'élever les tiges afin de rendre le deſſous plus productif, &c. il ſemble qu'on pourrait laiſſer à l'habileté du cultivateur, à ſes connaiſſances locales, la liberté d'agir en tout ce qui tend au bien de la choſe, plutôt que de le gener à ſuivre l'uſage du canton, lequel ne peut être général, relativement à la variété de la nature du ſol dans le même canton, ou d'un canton à un autre.

Si un tel réglement doit contribuer à l'encouragement général des améliorations de nos cultures & de toutes les parties de l'œconomie rurale, comme on ſe le perſuade, il convient eſſentiellement qu'il faſſe loi générale, qu'elle ſoit commune à tous les ſujets du Roi, tant laïcs que gens de main morte, bénéficiers & uſufruitiers, &c.

On pourrait encore ajouter à ce même réglement la propoſition que les Sociétés de Rouen & de Tours ont toujours montré avoir fort à cœur, à l'occaſion du réſiliment des baux des uſufruitiers & bénéficiers, leur mort arrivant, on ne peut rien ajouter aux préjudices notables qui proviennent de cet abus, & que ces ſociétés ont aſſez démontrés, ainſi que celui des pots de vin énormes que ces deux derniers états ſont dans l'uſage d'exiger au grand préjudice d'un fonds dont ils n'ont que la jouiſſance, qu'ils ne peuvent & ne doivent détériorer, abus qu'ils commettent impunément, parce qu'aucune loi ne le défend, & par cette raiſon il eſt aujourd'hui porté à l'excès.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

EXTRAIT *d'une lettre de Meſſieurs les Gentilshommes Franc-Comtois qui ont procuré le défrichement des landes dont nous avons fait mention dans nos Gazettes & dans nos Journaux.*

MESSIEURS,

Les gratifications promiſes par le Roi à mes Cultivateurs, ſont arrivées, & la

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

distribution a occasionné une fête rustique, mais agréable. On a beaucoup danſé & on a mangé ſous les gigots de mouton du treffle qui n'a incommodé perſonne. Nous avions raſſemblé dix Communautés, dans le nombre deſquelles il s'en trouvait deux qui n'avaient part aux gratifications de S. M. que pour s'être diſtinguées dans les travaux que nous avons fait faire pour nos établiſſemens. Ces deux Communautés ont réſolu d'employer leurs gratifications à défricher une Portion de leur commune pour y établir des prairies artificielles, ſuivant notre méthode. Leur exemple fut ſuivi preſque ſur le champ par deux autres Communautés. Nous avons donné à tous les Cultivateurs gratifiés, & qui n'avaient point de terre, une portion de notre terrein afin qu'ils le cultivaſſent à leur profit. Les Gentilshommes voiſins vont auſſi commencer à faire travailler dans leurs cantons. Il y a déja vingt-quatre Villages qui ont défriché leurs terreins, & il y a lieu d'eſpérer que bientôt toutes nos landes n'offriront plus que des prairies artificielles, &c.

ÉTAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris pendant le mois dernier dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

ALENÇON.		AMIENS.		GRENOBLE.		MOULINS.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. s. d		l. s. d		l. s. d.		l. s. d
ALENÇON.	15 8 6	Abbeville.	14 2 4	Briançon.	22 6 3	Aubuſſon.	17 8
Argentan.	15 15	AMIENS.	16 17 6	Buis.	25 6 8	Château-Chinon.	16 16
Bernay.	15 1	Boulongne.	17 15 6	Creſt.	23 12 6	Decize.	14
Conches.	18* 10	Calais.	18*	Embrun.	20* 12 6	Evaux.	16 4 9
Domfront.	11 6 8	Doulens.	13* 9 8	Gap.	25 6 8	Gannat.	14 6 6
Falaiſe.	16	Montdidier.	15 13	GRENOBLE.	24	Gueret.	18*
Lizieux.	16 16	Peronne.	14 10 5	Montelimart.	27* 19	Montluçon.	11* 10
Mortagne.	14* 19	St. Quentin.	14 18 1	Romans.	25 10	Montmarault.	12
Verneuil.	15 4			Valence.	23 16 8	MOULINS.	14 2
				Vienne.	22 1 7	Nevers.	15 4
						St. Pierre.	11 14
						St. Pourçain.	13 4
Prix commun du ſ. de Paris.	15 8 11	Prix commun du ſ. de Paris.	15 13 4	Prix commun du ſ. de Paris.	24 1 2	Prix commun du ſ. de Paris.	14 10 7

LETTRE *de M. Gudin de la Feriere aux Auteurs de la Gazette, &c.*

MESSIEURS,

J'ai ſuivi dans vos Gazettes & dans vos Journaux la diſpute des Agriculteurs Soiſſonnais & Franc-Comtois ſur la grande & petite culture, & en général l'avantage ne me paraît pas équivoque du côté du Soiſſonnais; l'expérience démontre tous

les jours combien il a raiſon ſur preſque tous les points qu'il a ſoutenus, mais cette même expérience me fait voir auſſi que *les bois que l'on emploie à clore les champs, ne ſont pas preſque nuls pour l'Etat*, comme il l'a avancé dans la Gazette du Commerce du Samedi 20 Octobre 1764, pag. 679; au contraire, cet uſage eſt même avantageux, parce que l'on ne prend que ce qu'on appelle dans le Nivernais de la *bouchure*, que dans les taillis de 12 à 15 ans, ce qui alors les décharge des bois de mauvaiſe qualité, comme noiſetier, tremble, ſaule, bouleau, *&c.* donne de l'air à celui qui reſte, & le fait profiter davantage, car on ne coupe pas indifféremment toute eſpece de bois pour faire des hayes de main-d'œuvre, les propriétaires des forêts ſont trop intéreſſés à le conſerver, & en connaiſſent trop bien le prix. Ils ont des Gardes exprès pour y veiller, & ſçavent punir ceux qui en dérobent. D'ailleurs, on environne les champs de hayes vives ou de foſſés, ce qui ménage beaucoup de bois, & ces mêmes hayes en fourniſſent auſſi pour celles que l'on conſtruit annuellement; ainſi les forêts ne ſont pas déteriorées par cet uſage de clore les champs.

Mais je trouve à cet uſage un inconvénient réel & très préjudiciable pour les propriétaires; d'abord, l'eſpace occupé par des foſſés ou des hayes, eſt entiérement ſans rapport, c'eſt une premiere raiſon. J'en vois une autre plus forte: la charue approchant difficilement des Hayes, les Laboureurs négligent d'y remédier en piochant comme ils le pourraient; les ronces, les épines & les autres mauvaiſes plantes ont par cette raiſon le temps d'anticiper ſur le champ l'eſpace de 3, 4, 5 & 6 pas, ce qui fait une diminution de produit conſidérable. Peut-être, dira-t-on, que cet inconvénient vient moins de la faute des hayes que du peu de ſoin du cultivateur? On en convient, mais quelque ſoin que puiſſe prendre le cultivateur, il n'empêchera point que la place occupée par les hayes, reſte ſans valeur, que les foſſés ne produiſent rien, que l'air étant détourné, les bleds qui en ſont les plus près, ſoient ordinairement petits, maigres & ſouvent ſans grains, que le vent y prenant moins, la gelée y ſoit plus fréquente, c'eſt ce que l'on remarque dans tous les champs, les plantes étant plus humides au pied des hayes, & ayant moins de chaleur, moins d'air, ſont toujours moindres que celles du milieu des champs, *mais*, dira-t-on encore, *les beſtiaux s'échapent quelquefois & les endommagent*, à cela on répondra, ayez-en ſoin, car ſouvent on a vu des beſtiaux échappés, forcer les hayes ou les franchir pour y paccager, ainſi c'eſt une faible défenſe.

M. Marcandier me parait donc ſe tromper dans la Gazette du Mardi premier de ce mois (Octobre) en ce qu'il penſe que les terres défendues de hayes en produiſaient davantage; d'abord il y a une choſe bien certaine & qui le condamne, c'eſt que la gelée les endommage plus ſouvent, que d'ailleurs tout ce qui multiplie les frais ſans néceſſité abſolue, ſoit en agriculture, ſoit en commerce, doit être entiérement rejetté.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

§. II.

DISCOURS *prononcé en plein champ par M. Rigaud de l'Iſle, avant l'ouverture du concours dont nous avons parlé dans la derniere Gazette.*

» Meſſieurs, mes chers amis & bons » voiſins, je vous ai priés de vous aſſem» bler ici aujourd'hui, pour vous connaî» tre perſonnellement, & pour apprendre » de vous l'art ſi néceſſaire d'ouvrir les » entrailles de la terre pour la diſpoſer » à la fécondité. Cette opération impor» tante a été juſqu'ici preſque entiére» ment livrée à une pratique aveugle: » vous avez eu le courage de vous en » affranchir; vos champs, vos récoltes de » toute eſpece prouvent votre émulation » & vos ſuccès. C'eſt auſſi pour les aug» menter que de concert avec M. Mot» tet, notre digne Paſteur & nos Officiers » municipaux, j'ai propoſé deux prix de » labourage, leſquels ſeront en même » tems une récompenſe pour le zele & » un témoignage particulier de mon eſtime » pour une profeſſion libre, utile, honnête » & qui, par un travail pénible, aſſidu, » procure à l'homme des champs, de la

» ſanté, de la vigueur, de l'aiſance & » cette ſimplicité, cette pureté de mœurs » d'où naiſſent la paix de l'ame & de » longs jours.

» Notre auguſte Monarque, plus grand » par ſa bienfaiſance envers ſes peuples, » que par l'étendue d'un Empire floriſ- » ſant, a daigné par ſes regards pater- » nels, animer l'agriculture & encoura- » ger particuliérement le commerce des » denrées de premier beſoin : une pro- » tection marquée, des réglemens ſages, » des ſociétés laborieuſes & ſçavantes éta- » blies dans la capitale & dans les Pro- » vinces, en mettant les terres & les » produits en valeur, en facilitant les dé- » bouchés, vont procurer à l'Etat des » richeſſes réelles & indépendantes qui » auront encore l'avantage de rapprocher » de plus en plus les hommes, & de les ra- » mener peu à peu à l'amour de la vie » champêtre, la ſeule peut-être qui puiſſe » procurer des biens ſans reproches & » des plaiſirs ſans remords.

» L'exercice auquel nous allons nous » livrer aura pour but principal d'encou- » rager & de perfectionner l'art du labou- » rage dans notre terroir, ſoit à l'égard » du procédé même, ſoit par l'examen » des charrues, des équipages & des atte- » lages; ſur quoi il ſera fait préala- » blement des obſervations par les Ju- » ges-Experts, à l'effet de corriger les » abus & les pratiques vicieuſes qui ont » le triple inconvénient d'arrêter les pro- » grès de la culture, de produire des ré- » coltes médiocres ou mauvaiſes & de » décourager le colon, qui attribue preſ- » que toujours au ſol & au climat le dé- » faut de ſes travaux préparatoires. Le » zele pour votre profeſſion & l'amitié » que vous me témoignez en venant con- » courir à une fin ſi avantageuſe, m'eſt » un ſûr garant du ſuccès. Puiſſent nos » voiſins animés du même deſir, tendre » au bien général en travaillant au leur » propre avec plus d'intelligence & d'ac- » tivité & nous ſurpaſſer ! puiſſions nous » ſans jalouſie voir regner autour de nous » l'émulation & l'abondance, & par tout » la paix & la concorde !

MACHINES *pour l'Agriculture.*

On a ſouvent deſiré de trouver des machines aſſez fortes pour arracher dans l'inſtant les arbres d'une moyenne groſſeur, les groſſes racines, les petits troncs d'arbres dans les défrichemens. Le ſieur Dufour Maître Menuiſier, rue de Vaugirard, vis-à-vis l'Hôtel de Carignan, dé a connu par pluſieurs inventions utiles, vient d'imaginer un moyen très ſimple pour parvenir à faciliter les défrichemens. Il montrera chez lui les deſſeins & les plans de 4 machines deſtinées à arracher les ſouches. Il en fera des modeles pour ceux à qui elles pourront convenir, ou il les exécutera en grand. Il a de plus imaginé un tombereau très-ſimple pour ſabler & applanir en même temps les allées des jardins de propreté. Le même peut ſervir à tranſporter des terres & à les répandre très-également dans la campagne. Ce tombereau peut être encore employé à répandre les engrais dans les terres. Le ſieur Dufour ne répondra à aucune lettre qu'à celles qui lui ſeront écrites franches de port.

COMMERCE.

§. I.

OBSERVATIONS *d'un Anglais ſur les bois que l'Angleterre tire de ſes Colonies en Amérique.*

A BRISTOL, *ce* 21 *Août* 1765.

AYant eu occaſion d'examiner pluſieurs cargaiſons de planches venues d'Amérique, il m'a paru que la ſubſtance de ces bois étoit poreuſe & d'une nature ſpongieuſe, il m'a auſſi paru qu'ils étaient très-mal ouvrés, & c'eſt un inconvénient qui eſt également au déſavantage du colon qui les envoie en Europe, du Commerçant qui les tire d'Amérique, de l'Ouvrier qui les travaille & même des Particuliers dans les bâtimens deſquels on les emploie. La plupart de ces bois ſont débités en planches qui ont trois quarts de pouce d'épaiſſeur, & depuis ſeize juſqu'à vingt-quatre pouces de largeur, par là on n'en peut pas tirer un parti bien avan-

tageux pour les bâtimens ; & elles courent riſque d'eſſuyer pluſieurs avaries dans l'embarquement & le débarquement, comme d'être éclatées ou même rompues. De plus, ces bois étant fort minces & de longueur inégale, il eſt preſqu'impoſſible, quand ils ſont mis en pile, de les tenir entiérement à l'abri du ſoleil ou de la pluie ; & deux cents planches d'Amérique tiennent plus de place dans le chantier d'un Marchand, que mille planches de Norwege & de Suede qui ont toutes deux pouces d'épaiſſeur, & qui portent une longueur & une largeur égales. Si avant que de débiter les ſapins d'Amérique en planches, on avait ſoin, comme font les Hollandais pour le chêne, de couper les planches de longueur & d'épaiſſeur égale, & de n'équarier que les arbres les plus forts, ce bois ſerait plus précieux, nos Charpentiers & nos Menuiſiers pourraient en tirer un meilleur parti, & le réduire à une épaiſſeur plus convenable pour les ouvrages auxquels ils l'emploient : en effet, les moindres bois ſerviraient pour faire des chevrons de ſolives, de cloiſons & autres menus ouvrages, pendant que les plus ſains & les plus beaux ſeraient employés pour les lambris & les parquets ; & ſi on le vendait par compte, on épargnerait à celui qui le fait venir d'Amérique, la dépenſe inutile de le meſurer.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

Passage du Sund.

Le premier Octobre 1765, il eſt paſſé par le détroit du Sund le Navire du Capitaine *William Batterſby*, parti de Narva pour Londres, chargé de poutres ; — celui du Capitaine *John Wrigt*, parti de Stockholm pour Neuwcaſtle, chargé de goudron ; — celui du Cap^e. *Chriſtoph Lingern*, parti de Lubeck pour Bordeaux, chargé de barres de fer ; — ceux du Cap^e. *Bonne Jans*, chargé de barres de fer & de cendres, & du Cap^e. *Michel Michiels*, chargé de poutres & de fer, partis de Stetin pour Amſterdam ; — le 2, les Navires des Capitaines *P. Ages*, *Wiggert Jans*, *Anſche Hilkes*, *Douwe Joris*, *Jan Wolps*, *Douwe Jacobs*, *Jan Gerbrands*, partis de Stetin pour Amſterdam, chargés de poutres & de fer ; — ceux des Capitaines *Thomas Fairfax*, parti de Riga, chargé de poutres, *David Perry*, parti de Narva, chargé de lin, *James Alexander*, parti de Petersbourg, chargé de cuirs, tous trois pour Londres ; — du 3 les Navires des Capitaines *Simon Crants*, & *Jorgen Barkhorn*, partis de Stetin pour Amſterdam, chargés de barres de fer ; — celui du Cap^e. *P. Smith*, parti de Petersbourg pour Londres, chargé de fer ; — du 4, les Navires des Capitaines *George Libie* & *Datas Harriſſon*, partis de Petersbourg pour Londres, chargés de chanvre & de fer ; — celui du Capitaine *Henri Stonhouſe*, parti de Wibourg pour Londres, chargé de planches ; — ceux des Capitaines *Jelger Siebes*, *Claes Hendricks*, partis de Stetin pour Amſterdam, chargés de fer & de poutres ; — ceux des Capitaines *Gerrit Bartels*, partis de Peterſbourg, *Wintie Aryans*, *Frid. Lammers*, *Frid. Tymons*, partis de Narva tous quatre, chargés de fer & de poutres pour Amſterdam ; — celui du Capitaine *Jacob Wittebagen*, parti de Memel, pour Bordeaux, chargé de fer & de poutres ; — celui du Capitaine *William Sparks*, parti de Stockholm pour l'Angleterre, avec des poutres & du fer ; — du 5, les Navires des Capitaines *Siourd Thomas*, parti de Narva, chargé de poutres, *Lipk Wiebes*, parti de Dantzick, chargés de froment, *Jean Erneſt Steeg*, parti de Dantzick, chargé de bares de fer, tous trois pour Amſterdam ; — celui du Cap^e. *George Max*, parti de Dantzick pour Londres, chargé de froment ; — celui du Capitaine *William Sparck*, parti de Petersbourg pour Newcaſtle, chargé de lin.

De Marseille *le 16 Octobre 1765.*

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port depuis le 7 juſqu'au 14 Octobre 50 bâtimens Français allant à Arles, à Hieres, à Borme, à la Seine, à la Côte, à Cagne, à St. Tropès, à Menton, à Frejus, à Narbonne, à Cannes, à Agde, à Antibes, à Nice, à Génes, en Italie, à Naples, en Eſpagne, à Alicante, à Tunis, à Alexandrie, à Acre, à S^t. Domingue. Il eſt encore ſorti dans le même eſpace de temps 14 Navires étrangers deſtinés pour Cette, pour

Luan, pour Nice, pour Ste. Marie, pour Gênes, pour Mahon, pour Smirne & pour la Jamaïque.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans le même Port le 7 Octobre, 10 bâtimens français venant du Cap Français & de la Martinique avec du ſucre, de l'indigo, du café, du cacao, &c. de Smirne, de la Ciotat, d'Alicante & de Naples, chargés de diverſes marchandiſes; de Terre-Neuve, avec 6000 quintaux de morue; de Dunkerque avec du tabac; de Nantes & d'Arles avec du bled; — le 8, cinq bâtimens venant de Nantes & d'Arles, chargés de bled; — le 9, un Navire venant de Morée, chargé de 650 milleroles d'huile, & 2 autres bâtimens venant d'Arles avec du bled; — le 10, ſix bâtimens venant de différents Ports de France chargés de bled, de ſon, d'orge & d'autres grains; — le 11, 3 Navires venant de Terre-Neuve avec 10, 500 quintaux de morue; — le 12, deux Navires venant de Terre-Neuve avec 10, mille quint. de morue & 21 bariq. d'huile de poiſſon, & 4 autres Navires venant du Port-au-Prince, de la Ciotat & de Nice, avec du ſucre, du café, de l'indigo, des cuirs, des cornes de mouton, du ſavon & 187 ſacs de riz. Il eſt outre cela entré le 7, le 8, le 9, & le 12 Octobre, 6 bâtimens étrangers venus de Majorque, de Barcelone, de Carthagene, de Valence & de Nantes, avec de l'huile, de la ſoude, du bled, des farines & des légumes.

DE NANTES, *le 19 Octobre 1765.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le Navire le *Grand Carlos*, de 300 tonneaux, Armateur M. Trinquart, Capitaine le Sr. *Pacaut*, pour le Port-au-Prince; — le Navire la *Revanche*, de 80 tonneaux, Armateur M. Trinquart, Capitaine le Sr. *Labaye*, pour Guinée; — le Navire le *Jeune Jacob*, de 120 tonneaux, Capitaine *Willem Daniels Meyer*, pour Hambourg, avec des peaux de veau corroyées, du bois de Gayac, du ſucre brut & terré, de l'eau-de-vie, du thé, du café, du rotin & de l'indigo.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port le Navire le St. *Charles*, Capitaine *Ant. l'Official*; — la Ste. *Roſe*, Capitaine *Joſeph Merien*; — l'*Aimable Angelique*, Capitaine *Yves Stephan*, le *Fanchin*, Capitaine *Jos. Fardel*, & la *Roſalie*, Capitaine *Vincent Hemont*, qui ont amené de l'Orient des marchandiſes de la Compagnie des Indes; — il eſt arrivé auſſi pluſieurs autres petits bâtimens venant de Bayonne, d'Auray, du Port Louis & d'Hennebond, chargés de 67 milliers de reſine; — 119 demi-bariques de ſardines preſſées & 26 tonneaux de ſeigle; — les Navires la *Vierge de Cadero*, de 150 tonneaux, Capitaine *Carre*, venant de Marſeille, a amené à la conſignation de M. de Croix, 58 milliers de ſavon; — 35 *l.* de drogueries; — 1950 *l.* de jus de regliſſe; — 850 *l.* d'iris; — 1400 *l.* de rocaille; — 180 *l.* de craie; 180 *l.* de ſtorax; — 680 *l.* de noix de galles; — 2 caiſſons de vin d'Alicante; — 12500 *l.* de laine; — 2 jarres, 4 milliers de bois de fuſtel; — 1 baril d'huile d'olive; — 40 *l.* de coton filé; — 200 douzaines de terreries brunes; — le St. *Jacob*, Capitaine *Sweris Dirks*, venant de la Rochelle en relâche pour Amſterdam avec 227 bariques, 59 quarts de ſucre brut & 60 planches de bois rouge; — le *Jurejaan & Alida*, Capitaine *Weſſel Pieters*, venant de Slavanger en Friſe, chargé de 9700 planches, de ſapin de 7 pieds de longueur ſur un pouce d'épaiſſeur.

DU HAVRE, *le 22 Octobre 1765.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 18 Octobre, la Frégate du Roi la *Legere*, Capitaine *M. de Briqueville*, allant à Breſt, & le Navire le *Boutin*, de 320 tonneaux, Capitaine *Saurine*, allant à Alicante, chargé de 443, 422 *l.* de bled; — 226, 640 *l.* de ſeigle; — 16, 250 *l.* de farine & 12 barils de pois.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt arrivé dans ce même Port le 20 Octobre, la Galiote la *Concorde*, Capitai

ne P. *Dirck Flapper*, Hollandais, venant de Dantzick, chargé de planches; & la Gabarre du Roi la *Digue*, Capitaine *Leloup*, du Havre, venant de Breſt ſur ſon leſt.

§. II.

DE NANTES, *le 19 Octobre 1765.*

NAVIRES *en armement.*

Le *Marquis de Levis*, Navire neuf, de 300 tonneaux, Armateur M. G. Girard, Capitaine le S^r. *Gillet*, eſt en charge pour Leogane; — la *Julie*, de 400 tonneaux, Armateur M. Michel, Cap^e. le S^r. Collet, eſt en charge pour Leogane & le Port-au-Prince; — la *Fidélité*, de 300 tonneaux, Armateur M. Cadou, Capitaine le S^r. *Algan*, eſt en charge pour le Cap; — l'*Ardent*, de 40 tonneaux, Armateur M. Martel, Capitaine le S^r. *Alotte*, eſt en charge pour Guinée; — la *Johanna Maria*, de 80 tonneaux, Capitaine P. *Tyſſen*, eſt en charge pour Dort; — la *Dame Suzanne*, de 160 tonneaux, Capitaine J. *Franſe*, eſt en charge pour Cadix; — la *Demoiſelle Marguerite*, de 160 tonneaux, Capitaine *Michel Kroger*, eſt en charge pour Hambourg; — le S^t. *Jean-Baptiſte*, de 50 tonneaux, Capitaine *Joſeph de Balkanda*, eſt en charge pour S^t. Sebaſtien.

PRIX *des Aſſurances.*

Pour l'aller à la Martinique, à S^t. Domingue, à Leogane, aux Cayes S^t. Louis, 3 à 3 ℔ 10 ß; — prime liée d'aller & de retour, 6 ℔ 10 ß à 7 ℔; — pour l'aller à Marſeille, 3 ℔ 10 ß; — pour l'aller & le retour en Guinée, 7 à 7 ℔ 10 ß; — pour l'aller à Amſterdam, à Roterdam, à Hambourg, à la Rochelle, 1 ℔ 10 ß; — pour l'aller à Dunkerque, à Calais, à Cadix, 2 ℔; — pour l'aller à Bilbao, 1 ℔ 10 ß.

COURS *du fret.*

Pour S^t. Domingue, la Martinique, Leogane, les Cayes S^t. Louis, 60 à 63 ℔; — pour Marſeille, 40 à 45 ℔; — pour Bordeaux, 20 à 22 ℔; — pour Amſterdam, Roterdam & Hambourg, 28 à 30 ℔; pour la Rochelle, 18 ℔; — pour Dunkerque & Calais, 28 ℔ par tonneau peſant 2000 livres; — pour Cadix, 3 ℔ par balle & 30 ℔ par tonneau; — pour Bilbao, 2 ℔ par balle & 20 ℔ par tonneaux.

DU HAVRE, *le 22 Octobre 1765.*

NAVIRE *en armement.*

Le Navire le *Simbole de la Paix*, de 140 tonneaux, Cap^e. *Louis Béquet*, eſt en charge pour Cadix, & partira vuide comme plein à la fin de Novembre prochain. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes à fret, pourront s'adreſſer au HAVRE, à M[illegible]. V^e. le Monnier & fils; — à ROUEN, à M. Dupuis, & à AMIENS, à M. Alexandre Nicolas.

FINANCES.

DE PARIS, *le 28 Septembre 1765.*

Offices vacans aux Parties caſuels.

GÉNÉRALITÉ DE TOURS.

L'Office de Gouverneur de Laval, taxé à 8000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 4800 ℔.

L'office de Gouverneur de la Haye, taxé à 2000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 1200 ℔.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement Oct. & N.
Gautier,	8^e.	L. reſté	30
Le bas de Courmont,	18^e.	M. reſté.	31
Berthe,	24^e.	L.	4
Carrelet,	31^e.	J.	30
Billard,	32^e.	L. t. l. p.	4
Radix,	33^e.	J.	30
D'Eaubonne,	37^e.	J.	30
Aliſſan,	39^e.	M. p. & t.	4
Molliere,	51^e.	F.	

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Octobre 1765.	*Du Vendredi 25.*	*Du Samedi 26.*
Actions des Indes.		1337 ½
Emprunts de la Compagnie.		
Promesses à 5 p ○/○.	14	14
Promesses à 4 p ○/○.	36	
Actions des Fermes.	987 ½	987 ½ 85
Lots de la troisiéme Loterie.		
	12^c. 22	
Amortissement.		
Deux sols pour livre du Dixiéme.	8 ½ 2^m	8
Annuités.	413	413
Coupons d'Annuités.	81 ½	81 ½
Emprunt de 50 millions.	14 ½	14 ½
Colonies, 1759.	22	22
Canada	34	33 ½ 34 2^m
Époques.	18 10^c. 23	
Récépissé Nouette.	27	27
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p ○/○		
A 3 p ○/○ sur les Cuirs.		
A 3 p ○/○ sur les Postes.		
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris.		
Tailles { Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amsterdam.	56 ½ au ¼	56 ½
Londres.	31 7/8 ¼	31 7/8
Hambourg.	176 ¼	176 ¼
Madrid.	15 3	15 3
Cadix.	15 2	15 2
Livourne.	97	97 ½
Lyon, *Saints.*	¾	¾

AVIS.

Cette Gazette paraît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi, & le Journal le 15 de chaque mois: on y insere gratis *tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette seule est de 24 ℔, & pour le Journal seul, 18 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faudra s'adresser dorénavant à* M. DE GRACE, *Directeur & Receveur au Bureau rue Traversiere, Bute St. Roch. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres. Les personnes qui souscriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On recevra ces différens écrits periodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Samedi 28 Décembre.

AGRICULTURE.

ÉTAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Novembre dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

AMIENS.

Lieux des Marchés.	Prix. l.	f.	d.
Abbeville.	15	4	10
AMIENS.	17	12	6
Boulogne.	18*	13	4
Calais.	18	4	
Doulens.	14	11	1
Montdidier.	16	10	
Peronne.	14*	6	11
St. Quentin.	14	19	9

Prix Communs.			
From. le ſep.	16	5	4
Pain la liv.		2	4
Foin le quint.	1	11	6
Paille le q.	1	2	1

LIMOGES.

Lieux des Marchés.	Prix. l.	f.	d.
Angoulême.	25*	15	3
Bourganeuf.			
Brive.	20	19	
LIMOGES.	20	5	
Tulle.	18*	4	

Prix Communs.			
From. le ſep.	23		10
Pain la liv.		2	1
Foin le q.	1	3	7
Paille le q.		13	7

MOULINS.

Lieux des Marchés.	Prix. l.	f.	d.
Aubuſſon.	16	18	
Château-Chi.	16	16	
Decize.	14	8	
Evaux.	16	4	9
Gannat.	16		
Gueret.	18*		
Montluçon.	12	12	
Montmarault.	12*		
MOULINS.	14	11	10
Nevers.	16	16	
St. Pierre.	13	10	
St. Pourçain.	15	12	

Prix Communs.			
From. le ſep.	15	5	8
Pain la liv.		2	
Foin le q.	1	7	11
Paille le q.		11	4

PERPIGNAN.

Lieux des Marchés.	Prix. l.	f.	d.
Foix.	23	16	11
Montlouis.	22*		8
Pamiers.	23	16	2
PERPIGNAN	29*	3	1
Prades.			

Prix Communs.			
From. le ſep.	24	14	2
Pain la liv.		2	11
Foin le quint.	1	6	7
Paille le q.		13	3

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

AVIS *aux Souſcripteurs de la Gazette.*

Notre empreſſement à chercher tout ce qui peut intéreſſer la curioſité de nos Abonnés ſur ce qui regarde toutes les branches du commerce, nous a fait faire de nouvelles recherches, & nous donnerons dans les Gazettes ſuivantes les différens prix des fer, des laines, des ſoies du lin, du chanvre & de la cire dans les diverſes Généralités.

DE HONFLEUR,

Sur la pêche de la morue.

On apprend par les Capitaines des Vaiſſeaux le S^t. *Pierre*, le *Hazard* & le *Succès*, arrivés vers la fin de Novembre dans le Port de cette Ville, avec un chargement de 30,000 morues vertes, que ce poiſſon ne s'eſt point trouvé en grande abondance cette année ſur le grand banc de Terre-Neuve, & qu'il devient rare de plus en plus depuis la derniere guerre. La perſonne qui nous a fait part de cette nouvelle, deſirerait que quelqu'un pût trouver la raiſon phyſique de cet événement, & que ſes découvertes fuſſent rendu publiques par la voie de notre Gazette.

En attendant les éclairciſſemens que nous inférerons bien volontiers dans notre Ouvrage périodique, voici ce que nous penſons à ce ſujet : la médiocrité de la pêche que font les Français eſt moins occaſionnée par la diſette des morues que par le grand nombre de Vaiſſeaux Anglais employés à cette pêche. La poſſeſſion de l'Iſle de Terre-Neuve met les Anglais en état de prendre une quantité conſidérable d'un certain poiſſon qu'on trouve le long des côtes, & qui fait un excellent appât pour les morues. Attirées par cette amorce, elles ſe rendent en foule auprès des Vaiſſeaux Anglais qui reſtent aux environs des côtes, & elles abandonnent en grande partie le banc ſur lequel nos pêcheurs ne peuvent plus faire qu'une pêche très-modique. Telle eſt, ſans doute, la cauſe de la déſertion des morues. Terre-Neuve ne doit point être regardée comme le rendez-vous de ces poiſſons, ſi on peut employer ce terme, mais plutôt comme le lieu où ils ſe multiplient avec le plus d'abondance. Leurs œufs couvrent les côtes de l'Iſle & y écloſent par la chaleur du ſoleil. A meſure qu'ils prennent croiſſance, ils s'avancent dans la mer, & gagnent les bancs où on va ordinairement les pêcher.

§. II.

DU PRIX DU PAIN.

Extrait d'une lettre de Caen du 5 Décembre 1765.

» L'uſage de nos Officiers de Police » eſt de taxer le pain à 1 ♄ pour autant » de livres que le ſac de bled s'eſt vendu à la halle, notre ſac eſt de 8 boiſ» ſeaux, notre boiſſeau de 40 liv.

* On voit par cette lettre que le pain à Caen eſt un peu plus cher que ne l'indiquent les calculs cités dans notre Gazette du mardi 13 Décembre, N°. 54, quoiqu'il ſoit à meilleur marché qu'à Paris, relativement au prix du bled : il eſt à remarquer que le bois eſt auſſi cher à Caen qu'à Paris, & que la farine du Pays, eſt, ſelon l'obſervation inſérée dans la Gazette précédente, une de celles de France qui prend le moins d'eau, & par conſéquent ſur laquelle il y a le moins de profit dans la fabrication du pain.

Si on adoptait dans cette derniere Ville l'uſage obſervé par les Officiers de Caen de taxer la livre de pain à autant de deniers que le ſac de 320 ℔ a couté de livres. Voici quelle ſerait le tarif du prix du pain.

PRIX *du ſep. de Froment.*	PRIX *de la liv. de Pain.*
12 ℔	1 ß 4 ♄
13	1 5 1/3
14	1 6 2/3
15	1 8
16	1 9 1/3
17	1 10 2/3
18	2
19	2 1 1/3
20	2 2 2/3
21	2 4
22	2 5 1/3
23	2 6 2/3
24	2 8

On voit que ce tarif aurait un inconvénient, c'eſt que ſi le prix de 4 ₰ par liv. eſt ſuffiſant pour payer la façon du pain lorſque le ſeptier vaut 12 ℔, celui de 8 ₰ par liv. eſt trop fort pour payer cette même façon, lorſque le ſeptier vaut 24 ℔, temps où il importe de ſurcharger le moins poſſible le prix du pain par les frais de façon, puiſque c'eſt celui où il eſt déjà au plus haut prix où il puiſſe monter paſſagerement dans l'intérieur d'un Royaume qui a la liberté du commerce. Car ſi la dépenſe du Boulanger augmente de quelque choſe pour la nourriture de leur famille par le hauſſement du prix du bled, le bois qui fait la grande dépenſe de la boulangerie, ne change pas de prix pour cela; les frais de façon ne doublent donc pas avec le prix du bled, on ne ſaurait donc adopter l'uſage de la Police de Caen pour regle à Paris ni dans aucun autre endroit, & tout concourt à prouver la néceſſité de former un tarif nouveau d'après des expériences faites exprès.

On dit que la vigilante attention de la Police va s'occuper ſérieuſement de cet article important.

SUITE *des additions aux obſervations inſérées dans la feuille* N°. 41 *de la Gazette d'Agriculture du Samedi* 19 *Octobre* 1765, *ſur l'utilité des mûriers à baſſes tiges, avec les moyens de les faire réuſſir dans les terres maigres, arides* &c.

On trouvera peut-être cette plantation trop ſerrée de 6 en 6 pieds, mais on obſervera qu'il n'y en a que la 4^e^. partie en hautes tiges, l'autre quart en baſſes tiges, eſpaliers ſur les mêmes lignes, & que l'autre moitié qui ſera en buiſſons ſeront tous à découvert entre deux autres lignes; on conçoit auſſi que quoique tout ce terrein ſoit entiérement effondré, remué & amélioré par les cendres de plantes brulées, par les influences de l'air, il ne deviendra pas aſſez productif pour craindre que ces arbres faſſent un aſſez grand progrès pour s'incommoder les uns & les autres de long-temps, dans un terrein qu'on ſuppoſe très-maigre & aride; quand même ils ſeraient à plus grande diſtance, la production n'en ſerait pas beaucoup plus prompte.

C'eſt au ſurplus au Cultivateur à proportionner la diſtance des arbres à la nature du ſol plus ou moins productive, en diſtinguant les terreins cultivés de ceux qui ne doivent pas l'être.

Dans celui dont il eſt queſtion, il entrera 1600 pieds d'arbres des 3 ſortes par arpent; 400 hautes tiges, 400 eſpaliers & 800 buiſſons; on peut entreprendre cette plantation par parties dans 2, 3 ou 4 années, l'entretien en ſera peut-être plus exact; on ne doit pas cueillir les feuilles des baſſes tiges dans un pareil terrein, avant la troiſiéme ou la quatriéme année de plantation, & les hautes tiges avant la 8^e^. ou 10^e^. année, à moins d'un progrès un peu ſenſible; quelque médiocre qu'il ſoit, il produira beaucoup plus de feuilles à âge égal, qu'un arpent ſitué dans le meilleur fond dans lequel on ne voudra pas en ſacrifier la culture, parce que dans ce cas la plantation doit s'y faire au moins à 4 toiſes de diſtance entre les arbres, au moyen de quoi il ne pourrait s'y planter que 100 pieds de hautes tiges ſans aucunes baſſes tiges.

On peut encore s'aſſurer que le ſuc des feuilles d'un terrein maigre, eſt moins aqueux, moins groſſier, que de celles que produira un fond excellent, l'autre ſera plus délié & produira une ſoie plus fine, légere & nerveuſe qui ſe vendra plus cher.

Il conviendra de clore de foſſés cette mûriere, pour préſerver les baſſes tiges des beſtiaux, & afin d'en tirer la plus grande quantité de feuilles poſſible; on eſt dans l'uſage de planter de la pourette de 2 à 3 ans ſur le talu du revers du foſſé, on la couvre de la terre qui en doit ſortir; cette haye ſervira de défenſe dans deux ou 3 ans, & produira un bourgeon encore plus précoſſe que celui des baſſes tiges; le bourgeon de celles-ci s'épanouira & produira des feuilles larges, pendant que le bourgeon de la haye ſe conſommera pour la naiſſance & le premier âge des vers; il entrera dans cette clôture environ 4800 pieds de pourette eſpacés de 2 en 2 pieds, ſeulement relativement au mauvais terrein.

On a cru pouvoir entrer dans un aſſez grand détail de cette plantation pour la rendre plus praticable, parce qu'elle eſt

d'autant plus utile qu'elle a réuſſi dans des terreins abandonnés qui n'étaient pas ſuſceptibles d'aucune autre production ; étant bien entendue & complette, elle ne reviendra que de 100 juſqu'à 120 ℔, ſelon la nature du ſol, non compris les foſſés.(*a*)

» Il ſe vend chez Monoyer, Imprimeur » au Mans, & ſe trouve à Paris chez la » veuve d'Houry, rue S^t. Severin, une » petite brochure plus inſtructive que les » autres qui ont paru juſqu'ici pour la » plantation du mûrier ; elle indique les » uſages & propriétés de ſon bois, les » cultures des autres productions qu'on » peut faire dans le ſol d'une mûriere, » avec le plan d'une mûriere.

Extrait des Papiers Anglais.

M. Holwell, ancien Préſident du Conſeil de Bengale, a fait imprimer une brochure qui a pour titre, *Mémoire pour ſervir à l'Hiſtoire de Bengale*, &c. Le volume que nous annonçons n'eſt que la premiere partie de l'ouvrage que l'Auteur ſe propoſe de rendre public. Il commence par un ſommaire de ce qui s'eſt paſſé dans le Bengale depuis le regne d'Auring-Zebe qui finit en 1707, juſqu'à la mort d'Aliverdi-Khan, arrivée en 1756. M. Holwell fait voir enſuite combien il ſerait avantageux à la Compagnie Anglaiſe des Indes de faire ceſſer les guerres qui déſolent cette contrée. L'Auteur * y a ajouté une deſcription géographique du Pays, dans laquelle il traite des différentes Villes de ce Royaume, de leurs revenus, de leur ſituation, & de leur diſtance de Calcuta.

* *Dès qu'on ſera parvenu à faire la paix* » *avec le Mogol, dit l'Auteur, les Provin-* » *ces de Bengale & de Bahac, pourront nous* » *rapporter près de 14 millions par an* ». *C'eſt une conſidération à laquelle la Compagnie devrait avoir égard. S'il n'y a rien d'exagéré dans cette aſſertion, en faut il davantage pour lui inſpirer des ſentimens plus pacifiques & la rendre plus avare du ſang qu'on prodigue depuis ſi long temps dans cette partie du monde.*

(*a*) *On ſuppoſe que les arbres ſe prendront dans les pepinieres royales, ou ils ſe donneront gratuitement.*

Comme cette ſeconde partie renferme des détails dont on n'a preſque point de connaiſſance, nous croyons faire plaiſir au public de lui en préſenter une courte analyſe.

Description *de la Province des Bramines du Raazpoot.*

» A l'Oueſt de Burdwan, en tirant » vers le Nord, on trouve des terres d'une » étendue de 16 jours de marche ; elles » appartiennent à la famille du Rajah » Gopaul Sing, Bramine de la Tribu de » Raazpoot, & produiſent un revenu an- » nuel de 30 à 40 lacks. * A la faveur de » ſa ſituation ; ce Rajah eſt de tous ceux » de l'Indoſtant le plus indépendant, car » il peut inonder tout ſon Pays, & par » ce moyen noyer les ennemis qui veu- » lent y entrer. On en a vu un exemple » au commencement du regne de Sujah- » Khan qui avait envoyé contre lui un » corps conſidérable de Cavalerie pour le » réduire ; le Rajah le laiſſa pénétrer aſſez » avant ſur ſes terres ; il lâcha enſuite » toutes les écluſes, & par ce moyen fit » entiérement périr l'armée ennemie. » Depuis cet événement, perſonne n'oſa » l'attaquer. Cependant ſi on ſe détermi- » nait à inveſtir ſes frontieres & à em- » pêcher la ſortie de toutes les marchan- » diſes de cette Province, (projet dont » l'exécution n'eſt pas bien difficile), on » parviendrait bientôt à lui faire la loi. » Dans l'état où ſont les choſes, on peut » aſſurer qu'il eſt comme indépendant du » Mogol & du Souba. Quelquefois il en- » voie un préſent conſidérable en forme » de tribut à l'Empereur, d'autres fois » il refuſe de lui donner aucune marque » de ſoumiſſion.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

* *Le lack vaut cent mille roupies.*

COMMERCE.

§. I.

De Bordeaux, *le* 13 *Déc.* 1765.

Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans ce Port du 7 au 11 Décembre 15 Navires, dont 2, ſçavoir, le

Marquis de Perigor & le *Fort St. Pierre*, venant de la Martinique, chargé de 395 bariques, 20 tierçons, 3 quarts de ſucre terré & tête ; — 5 futailles, 2 boucauts, 11 bariques, 36 tierçons, 22 quarts & 11 ſacs de café ; — 19 futailles, 8 tierçons, 30 quarts 5 ſacs de cacao ; — du bois de campêche, du coton, de l'huile de palma chriſti, des ſyrops, des liqueurs & des confitures ; les 13 Navires venaient de Konigsberg, de Dantzick, de Gelukittadt, de Hambourg, d'Amſterdam, de Roterdam, de Corck, de Dublin, de Boulogne, du Havre & de Dieppe avec différentes eſpeces de marchandiſes.

DES SABLES-D'OLONNE, *le* 16 *Déc.* 1765.

NOUVELLES MARITIMES.

La nuit du 10 au 11 Décembre la Barque la *Françoiſe Marie*, de 45 tonneaux, de S^t^. Malo, Capitaine *F. Garnier*, venant de Bayonne, chargée de merreins & allant à Bordeaux, a fait naufrage, & s'eſt totalement briſée à la côte devant cette Ville ; l'équipage s'eſt heureuſement ſauvé.

Le 12, le Navire le *Pere de famille*, Capitaine *Brechard*, des ſables d'Olonne, eſt entré dans la rade avec 9 milliers de morue. Il était ſorti de ce Port le 18 Août, & il rapporte qu'il a eſſuyé ſur le Banc de Terre-Neuve un coup de vent du Nord Eſt très violent ; de ſorte qu'il a beaucoup ſouffert à l'aterrage par le gros temps qu'il a fait ces jours derniers.

Les Navires le S^t^. *Nicolas*, Capitaine *Broſſard*, le *Breton*, Capitaine *Lucet*, le *Marquis de la Galiſſonniere*, Capitaine *Rouſſeau*, tous trois des Sables d'Olonne, ſont entrés dans la rade de l'Aiguillon. Ils étaient tous ſortis de ce Port du 1^er^ au 18 Août pour Terre-Neuve, & ils y ont laiſſé pluſieurs autres Navires mais avec peu de morue.

DE St. MALO, *le* 18 *Décembre* 1765.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 1^er^. au 17 Décembre, les Navires le S^t^. *Pierre*, la *Reine du Midi*, le *Conſtant* & la *Nereyde*, venant du banc de Terre-neuve & de S^t^. Pierre de Miquelon avec des morues ; le *Duc de Duras*, venant de Dunkerque ; le S^t^. *Michel*, le *Ceſar* & la *Comteſſe de Valentinois*, venant de la Rochelle ; l'*Aimable Jeanneton* & l'*Eſcarboucle*, venant du Havre avec diverſes ſortes de marchandiſes.

DU HAVRE, *le* 20 *Décembre* 1765.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 17 & le 18 de Décembre, les Navires la *Médée*, Capitaine *Goſſe*, & la *Bien Aimée*, Capitaine *le Sage*, allant, l'un à la côte de Guinée & l'autre au Cap chargés de diverſes ſortes de marchandiſes. Il eſt encore parti 2 autres Navires, ſçavoir, le *Symbole de la Paix*, Capitaine *Louis Becquet*, allant à Cadix, & le *Prince Charles*, Capitaine *Louis Michel*, allant à Bordeaux, chargés tous les deux de bled & de farine.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port du 14 au 17 Décembre 7 Navires, ſçavoir, la *Paix*, venant de Stockholm, la *Dame Suzane*, venant de Wibourg, la *Bonne Eſpérance*, venant d'Alicante, le S^t^. *Paul*, venant du Banc de Terre-Neuve, les *Deux freres*, & le *Jeune frere*, venant de Hambourg, & le *Triomphant* venant de Bordeaux, chargés de fer, de planches, de ſoude, de figues, de raiſins, d'amandes, de morues, de bray, de goudron, de laine, de chanvre, de vin, d'eau de-vie, de prunes & de farine.

DE ROUEN, *le* 18 *Déc.* 1765.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans le Port de cette Ville du 16 Novembre au 8 Décembre 1765, 59 bâtimens dont 2 de Dantzick, 3 de Hambourg, 1 de Breme, 3 d'Amſterdam, 2 de Roterdam, 1 d'Oſtende, 3 de Dunkerque, 3 de Honfleur, 1 de Caen, 5 de Touques, 1 de Grandville, 3 de Fecamp, 4 de Tancarville, 3 de Dieppe, 14 du Havre, 1 de Cadix, 1 de Lisbonne, 2 de Bilbao, 1 de S^t^. Ander, 1 de Bayonne, 1 de Bordeaux, 1 de la Rochelle, 1 de Morlaix, 1 de S^t^. Malo.

SUITE *des manufactures du Département de Bayonne.*

ORTHEZ *Chef lieu de Fabrique.*

Anciennement les Habitans de cette Ville & des environs qui avaient quelques troupeaux, trouvaient beaucoup de difficulté à se défaire de leurs laines dont ils ne retiraient presque rien, & ils achetaient fort cher les étoffes dont ils s'habillaient. L'industrie si naturelle aux Béarnois, leur fit inventer une espece d'étoffe pour leur usage particulier; cette étoffe dont ils faisaient faire la chaine de fin lin, & la trame de laine du Pays, fut goutée & trouvée d'un bon usé; tel est l'origine des flanelles : deux Tisserans, l'un établi à Orthez & l'autre à Depart, commencerent il y a environ soixante ans à en fabriquer pour les vendre, depuis ce temps le nombre des Fabricans augmenta insensiblement, & les flanelles prirent faveur.

Ce ne fut que le 19 Janvier 1751, qu'on établit à Orthez un Bureau de fabrique dont dépendent les Fabricans de cette Ville & ceux des Paroisses de Depart, de Sre. Suzanne & autres lieux des environs. On y travaille des flanelles de 2 qualités.

Les larges ou de la premiere qualité ont trois quarts d'aune de large. La longueur des piéces est arbitraire. Elles sont composées en chaine de fil de lin fin & en trame des laines de la haute Navarre & de Danso.

Les étroites ont $\frac{3}{4}$ de large; la piece n'a point de longueur fixe. On y emploie pour la chaine du fil de lin ordinaire, & pour la trame des laines du Pays qu'on achete filées aux marchés de Navarrenx.

On en travaille peu de la premiere qualité, il s'en fait au plus trente pieces par an de 25 à 30 aunes de longueur, mais on en fait un grand nombre de la seconde qualité, ainsi que des coupons ou jupes de 2 aunes & demie à 3 aunes de long, qu'on vend aux marchés de la Ville & dans la Chalosse. Les pieces vont à Bayonne & s'emploient en grande partie pour l'Espagne.

Cette fabrique varie comme les autres; on travaille beaucoup plus lorsque les laines sont à bon marché, & que les récoltes sont abondantes.

Chaque piece de la premiere qualité se vend l'une dans l'autre 50 ℔, ainsi 25 produisent, ci . . . . . 1250 ℔

Les pieces de la seconde qualité de 40 à 42 aunes de long se vendent à 30 ℔ la piece, & les coupons à 50 ß piece.

Il y a un marché à Orthez tous les Mardis de chaque semaine; ces marchés sont les plus considérables du Bearn, soit en bétail, en grains, en fil de lin, en toiles, soit en mouchoirs & en linge à demi usé, que des Marchands d'Orthez portent à Bayonne, d'où il passe pour la plus grande partie en Espagne.

La suite à l'ordinaire prochain.

CHANGES.

De. 1765.	*Lundi* 23.	*Mar.* 24.	*Mer.* 25.
Amsterdam.	56. 56 $\frac{1}{8}$.	56 $\frac{1}{8}$. . .	. . . .
Londres. .	31. 15. 16e	31. 15. 16e	. . . .
Hambourg.	176 . . .	176 . . .	. . . .
Madrid. .	15 4 6 .	15 4 6 .	FESTE.
Cadix. . .	15 3 6 .	15 3 6 .	. . . .
Livourne. .	96 . .	96 . .	. . . .
Lyon, St. .	au pair.	au pair	. . . .

§ II.

REMERCIEMENT *des Auteurs de la Gazette & du Journal d'Agriculture, à l'Auteur des affiches de Nantes.*

Nous avons toujours vu avec plaisir différents morceaux de notre Gazette tenir une place avantageuse dans plusieurs affiches de la Ville de Nantes; parce que c'est faire honneur en même-temps, & à ceux qui ont bien voulu nous fournir des morceaux pour notre Ouvrage périodique, & à nous d'avoir été choisis pour être les premiers à les annoncer; mais il faut l'avouer, l'adoption que l'Auteur de l'Affiche du 13 Décembre, N°. 50, a faite d'un de nos propres enfants, nous a donné une satisfaction bien douce. Comme nous n'avons pas l'avantage de connaître cet Auteur, & qu'il y a apparence qu'il voit nos Ouvrages, nous le prions de recevoir ici nos sinceres remerciemens de

l'honneur qu'il nous fait, & de l'exacte fidélité avec laquelle il rend nos réflexions ſur les inconvéniens des priviléges excluſifs (*).

FINANCES.

§. I.

LETTRE *d'un Marchand de Philadelphie à ſon Correſpondant à Londres, ſur l'état actuel des Colonies Anglaiſes* (a).

LA ſignification de l'acte du Parlement qui ſoumet les Colonies de l'Amérique au droit de papier marqué, & la publication de cette loi cauſe ici beaucoup de rumeurs, dont vous avez déjà entendu parler. Nous n'avons jamais refuſé de ſupporter une portion de la charge commune. Dès qu'il s'agit de la défenſe du Pays, on a vu comment les Colonies ſe ſont comportées dans les occaſions où leur zele pouvait être mis à l'épreuve; ce qu'elles ont déjà fait, elles ſont prêtes à le faire encore dans de pareilles circonſtances. Mais, qu'on entreprenne de leur ôter le privilege de ſe gouverner par leurs propres loix, privilege ineſtimable, & dont jouiſſent inconteſtablement tous les ſujets de la Grande Bretagne; qu'on veuille en même-temps les aſſervir à des Tribunaux arbitraires & deſpotiques, c'eſt une prétention qui eſt auſſi étrange qu'il ſera difficile de la faire réuſſir.

Nous objecter que les Colonies ſont virtuellement repréſentées au Parlement, c'eſt plutôt vouloir inſulter notre raiſon, que chercher à nous convaincre. Nous alléguer que les tenanciers ſans titre (*Copy Holders*) & pluſieurs grandes Villes commerçantes en Angleterre, reconnaiſſent les loix du Parlement quoiqu'ils n'y envoient pas de députés, & conclure de-là que les Colonies ont tort de s'y refuſer; c'eſt encore une objection auſſi faible que la premiere, & dont on ne peut tirer aucune conſéquence. Il y a long temps qu'on ſe plaint dans la Grande Bretagne de l'inégalité de la répartition du droit de députer au Parlement. Or, ſi cette inégalité eſt regardée comme une léſion, on ne doit donc pas l'apporter en preuve contre notre liberté. Nous ne ſommes ni des tenanciers ſans titre, ni des tenanciers de la Couronne, mais nous ſommes tenanciers avec titre (*Free-Holders*). Cependant on nous conteſte le privilege de voter pour l'élection de ceux qui prétendent au pouvoir de faire des loix pour nous.

Mais quand nous pourrions nous plier à la privation de ce droit, les différentes loix particulieres que l'on nous donne journellement ne nous rappelleraient-elles pas ſans ceſſe que nous formons un corps ſéparé des Habitans de la Gd^e. Bretagne.

Une infinité de réglemens intérieurs, gêne le libre cours de notre commerce de Province à Province. Des loix dictées par l'intérêt perſonnel & la tyrannie, tiennent nos manufactures dans la plus ſervile contrainte, & tandis que nous gémiſſons ſous le poids d'une dette que nous n'avons contractée que pour coopérer à l'agrandiſſement de l'Empire Britanique, on nous ſurcharge d'un nouvel impôt dont la levée ſera exigée par des moyens qui anéantiſſent la liberté Anglaiſe.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

ARREST DU CONSEIL D'ETAT DU ROI,

Concernant les Rembourſemens à faire en 1766.

Du 17 Décembre 1765.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'Etat.

LE Roi s'étant fait rendre compte, en ſon Conſeil, des ſommes actuellement exiſtantes, & de celles qui doivent être verſées pour l'année prochaine dans la caiſſe d'amortiſſement établie par ſon Edit du mois de Décembre 1764. Oui le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire

(*) *Journal du Commerce & d'Agriculture, Novembre, page* 189.

(a) *Nous donnerons après ce morceau la réponſe d'un Anglais aux plaintes des Colonies. L'Auteur prétend que les mécontentemens des Colons ne ſont pas fondés & que la Métropole a raiſon d'agir envers eux comme elle fait.*

& au Conſeil royal, Contrôleur général des finances; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a fixé à la ſomme de vingt-trois millions de livres, les fonds qui ſeront employés au premier des Rembourſemens à faire par le Tréſorier de ladite caiſſe d'amortiſſement, en exécution dudit Edit du mois de Décembre 1764, & des Lettres patentes en forme de Déclaration du 19 Nov. dernier. Veut S. M. que de ladite ſomme de vingt-trois millions, il en ſoit appliqué deux millions vingt mille livres aux Effets de la premiere des trois claſſes énoncées dans leſdites Lettres patentes; un million ſix cent ſoixante mille livres aux effets de la ſeconde claſſe; & 19 millions trois cent huit mille l. à ceux de la troiſiéme claſſe. FAIT au Conſeil d'Etat du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Fontainebleau le 17 Décembre 1765, *Signé* PHELYPEAUX.

§. II.

Soixantiéme Loterie de la Ville tirée le 24 Décembre 1765.

NUMÉROS.	LOTS.
47359. . . .	. . . 50000 ℔.
43963. . . .	. . . 20000.
50795. . . .	. . . 10000.
59232. . . .	. . . 10000.

GÉNÉRALITÉ DE CAEN.

Charges à vendre.

L'Office de Receveur des Conſignations au Bailliage de Domphront, vacant par la mort de Gabriel Loiſeaux, 21 Juin 1763, art. 6.

L'Office de Préſident en l'Election de Coutances, vacant par la mort de Paul Bernard Brohon, 21 Avril 1761, art. 17.

L'Office d'Aſſeſſeur au Bailliage de Vire, vacant par la mort de Niel, 26 Février 1760, art. 6.

GÉNÉRALITÉ DE SOISSONS.

L'Office de Notaire royal en la Paroiſſe de Luy, Bailliage de Soiſſons, vacant par la mort de Guillaume, taxée, 400 ℔.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Janv.
Le Bas de Courmont.	18e.	Toutes let.	2
De la Garde.	29e.	Toutes let.	2
Drouet.	35e.	P. perp.	2
Ste. Marie.	43e.	Toutes let.	2
De Ste. Luce.	47e.	P.	2
De Lange.	48e.	Toutes let.	2
Radix de Chevillon.	53e.	P.	4

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1765.	Lundi 23.	Mardi 24.	Mercredi 25.
Ac. des Indes.	1350	1355	
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p %.		15	
Prom. à 4 p %.	37		
Ac. des Fermes.	992 ½ 90	997 ½ 90	
L. de la 3e. L.	17	16 ½	
	23		
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.		10	
Annuités.	422	423	FESTE.
Coup. d'an.	83. 83 ½	84	
Emp. de 50 mil.	14 ½ 15 4m.	14 ½	
Col. 1759.			
Canada.	33	32 ½ 35. 10m	
Epoques.			
Réc. Nouette.	23	23 ½	
CONTRATS.			
3 p % ſur les Cui.	49		
Bretagne.			
T. & G. de Paris			
de Prov.			

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1765.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel, 1765.

GAZETTE *DU COMMERCE,* DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Samedi 19 Octobre.

AGRICULTURE.

§. I.

SUITE *de la Culture du Colſat.*

LE colſat chaud eſt à ſa maturité un peu avant la S^t. Jean, & le froid quinze jours plus tard. On le coupe à la faucille & on l'arrange par petits tas égaux de 20 à 30 plantes pour l'eſſorer pendant 3 ou quatre jours, après leſquels les Habitans du Brabant ſont dans l'uſage de le battre; mais ce retard ne peut avoir lieu que pour les petites parties. Car dans les grandes quantités, on riſque que la plante ne s'égraine d'elle-même ſur la terre, & que la ſemence ne ſoit perdue.

On eſt plus diligent & plus prévoyant en Flandres: auſſi-tôt que ce colſat eſt coupé on le met en meule, & on attend le beau temps pour le battre à ſon aiſe.

Le produit, année commune, d'un cent de verges de colſat, eſt de deux quintaux trois quarts; mais le plus grand produit dans les années fertiles eſt de cinq quintaux. Or, dans le calcul, il faut compenſer l'abondance par la ſtérilité.

Un ſol qui eſt ſec de ſa nature eſt celui qui lui convient le mieux, parce que le colſat rafraîchit la terre. Ainſi ſelon cette régle, celle qui eſt humide & argilleuſe, ou qui a un ſable argilleux, & qui a produit du colſat, doit donner une foible récolte de bled l'année ſuivante, ſur-tout quand les hivers ſont humides, & au contraire celle qui eſt ſeche & d'un gros grain doit en donner une très-belle. C'eſt auſſi ce qui arrive réguliérement: cette partie de ma propoſition eſt prouvée par ce qui arrive dans le voiſinage de la Ville de Lille. Les Fermiers qui y ont des terres dont le fond eſt pierreux, s'adonnent beaucoup à la culture du colſat dont ils font d'abondantes récoltes.

Le colſat donne l'huile qu'on emploie à brûler & qui entre dans la compoſition du ſavon noir. Le dernier réſidu ou marc ſert à engraiſſer le gros bétail ou à fumer la terre. La graine du colſat s'exporte en nature depuis que la ſortie des grains a été rendue libre, mais il paye 6 ß de droit du quintal. Ce ſont les Hollandais qui font les plus grands enlevemens.

Pour en exprimer l'huile, on ſe ſert de moulins à pilons. L'empreſſement des Hollandais à s'approviſionner plutôt de colſat que de ſon huile, dont le tranſport eſt plus facile & moins couteux, m'a fait ſoupçonner qu'ils poſſédaient le ſecret de tirer plus d'huile que nous d'une même quantité de colſat, au moyen d'une machine plus parfaite ou plus expéditive. Les recherches que j'ai faites en conſéquence n'ont point été infructueuſes, & j'ai découvert la défectuoſité de nos moulins. Voici en quoi elle conſiſte. Quand le grain eſt ſuffiſamment écraſé ſous le pilon, on le met dans de petits ſacs, & au moyen d'une forte preſſion qui ſe fait par de grands coins de bois que d'autres pilons chaſſent, on en exprime la premiere huile qui eſt la meilleure & la plus claire. Pour ne point interrompre ou changer trop ſouvent cette opération, on la continue juſqu'à ce qu'on ait fait une tonne ou deux d'huile; & pendant cet intervalle on

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ette les grands pains de marc à côté pour en exprimer quelque temps après le reſte de l'huile ; car on eſt obligé de les écraſer une ſeconde fois ſous le pilon, & c'eſt préciſément cette interruption qui fait le plus grand tort ; les pains ſe deſſechent pendant cet intervalle, aulieu que dans les moulins de Hollande, ces deux opérations d'exprimer la premiere & la ſeconde huile, ſe ſuivent toujours immédiatement ſans aucun délai, parce qu'il y a dans chaque moulin un double attelier. Oſerait-on ſe flatter que nous profiterons de cette induſtrie, & que nous n'abandonnerons pas toujours aux Etrangers le profit que nous pouvons faire ?

ÉTAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris pendant la premiere quinzaine du mois de Septembre dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

ROUEN.		CHAALONS.		TOULOUSE.		RIOM.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.
Andely.	16 18	Bar-ſur-Aube.	12 9 7	Alby.	20 8	Aurillac.	17 11 11
Caudebec.	15 13 1	CHAALONS.	12 16 6	Beziers.	26 6 1		
Dieppe.		Chaumont.	12	Carcaſſonne.	24 3	Brioude.	15 6 9
Eu.	17 4	Epernay.	12 6	Caſtelnaudary	22 3 4		
Evreux.	17 7 9	Joinville.	13 4 6	Caſtres.	23 14 4	Clermont	14 9 9
Giſors.	17 12	Langres.	11 4 8	Lavaur.	20 15		
Havre.		Mezieres.	13 16	Limoux.	24 17 11	Iſſoire.	15 18 6
Lions.	16 16	Reims.	15 17 7	Montpellier.	20 15	Mauriac.	16
Louviers.		Rethel.	14 4 4	Narbonne.	25 12		
Magny.	17 18 4	Sezanne, St. Dizier.	12 9 10 11 3	Niſmes.	27 2	RIOM.	14 3 6
Neufchatel.	16 2	Sainte-Menehoult.	11 4	Pezenas.	29 1		
Pont-Audemer.	16 15 1	Troyes.	12 12	TOULOUSE.	24	St. Flour.	17
Pont-l'Evêque.	15 13	Vaucouleurs.	10 10				
ROUEN.	17 16 1	Vitry.	11 8				
prix commun du ſ. de Paris.		Prix commun du ſ. de Paris.		Prix commun du ſ. de Paris.		prix commun du ſ. de Paris.	

§. II.

OBSERVATIONS *ſur les vers à ſoie.*

Il y a douze ans, on eſſaya dans le Pays Mantois, de faire une éducation un peu plus conſidérable en vers à ſoie qu'à l'ordinaire, on avait appellé à ſon ſecours une femme Languedocienne, & on avait reçu des graines de différens endroits.

La couvée ſe trouva ſi favorable que la feuille manqua, parce que dans ce Pays là les feuilles ſont bien moins épaiſſes & moins nourriſſantes que dans le Languedoc, ce qui avait occaſionné une erreur de calcul de moitié ſur la ſubſiſtance. Après que l'on eut épuiſé tous les environs & même une plantation éloignée de cinq lieues, on fut obligé, après la 2e. mue, d'avoir recours à des feuilles de

pourette de trois & quatre ans : la Languedocienne assurait que tous les vers mourraient, ils réussirent cependant au mieux, les cocons se trouverent pleins & plus beaux qu'on ne l'espérait: après que la soie fut tirée, on en envoya environ 5 liv. à Lyon où elle fut trouvée de la qualité la plus parfaite, & supérieure à toutes celles des autres Provinces de France.

Il n'est pas question d'examiner ce que couta cette opération, la qualité de la soie était bonne, voilà de quoi il s'agissait.

Il est très-certain & très-confirmé par une expérience suivie, que ceux qui voudront faire une éducation de vers à soie avec des feuilles du cru d'un terrein aussi maigre que celui dont je parle, ne retireront jamais leurs frais dès qu'ils ne prendront cette feuille que sur des arbres à haute tige, attendu que le sol ne permet pas qu'ils acquierrent du corps, & qu'ils soient abondans en feuilles.

Mais il serait facile de remédier à cet inconvénient, en plantant dans ces terreins, qui restent la plûpart en friche, de la pourette de 4 à 5 ans qu'on tiendrait en arbres nains en forme de culs de lampe ; la seve n'étant point exposée à parcourir un trop long espace & des branches étendues, & n'étant point pompée par l'air, dans cette marche, fournirait une feuille plus précoce, plus nourrie & plus abondante.

On pourrait essayer une plantation de cette espece dans les friches & bruyeres qui sont aux environs de Fontainebleau, en plantant un pied par toise.

Dans le terrein que j'ai cité, les bois taillis dépérissent après 8 ou neuf ans, & les baliveaux qu'on laisse ne sont propres au bout de 30 ans qu'à faire des manches à balai. Plus ils vieillissent, plus ils se couronnent; ce qui prouve que c'est sans succès qu'on travaillerait à y former de gros mûriers.

COMMERCE.

§. I.

DE LISBONNE.

Liberté de commerce accordée aux Portugais pour la Baye de tous les Saints.

IL vient de paraître une Déclaration du Roi qui change entiérement la maniere employée jusqu'ici par les Commerçans, pour porter leurs marchandises à la Baye de tous les Saints & au *Rio-Janeiro*. On allait en Flottes à ces contrées du Bresil, sous l'escorte de quelques Vaisseaux de guerre. Aujourd'hui ces Flottes sont absolument supprimées, & S. M. permet à chacun de ses Sujets d'y envoyer librement des Navires, sans être assujettis à un certain tems de départ, & d'y faire passer quand bon leur semblera les choses qui ne sont point prohibées. La Déclaration porte aussi que des Vaisseaux Gardes-côtes les protégeront contre les Pirates. Ces dispositions n'auront lieu à l'égard du *Rio Janeiro*, qu'après le retour de la Flotte qu'on en attend, & à l'égard de la Baye de tous les Saints, qu'après le retour de la Flotte qui doit partir incessamment pour s'y rendre.

RÉFLEXIONS ET QUESTIONS

Sur le fret Français & Hollandais.

M. D. . . . un de nos Abonnés, Partisant de l'exclusion des Vaisseaux étrangers pour le transport de nos grains, désirerait qu'on remédiât aux abus que cette exclusion peut occasionner. Comme ses réflexions nous ont paru judicieuses, nous avons pensé qu'il était à propos de les publier. Voici de quelle maniere il s'exprime dans une lettre qu'il nous a adressée.

» S'il est naturel & avantageux à la » Nation de conserver le fret à nos Vaisseaux, la même raison réclame contre » les abus qui produisent le surhaussement du fret. Ne serait-il pas possible » d'en fixer le prix sur un pied avantageux à nos Navigateurs & au public. » Il me semble du-moins que la chose » serait praticable de cette sorte ; ce serait de regler le fret dans chaque Port » sur le pied du prix commun depuis 20 » ans. Par cet arrangement chacun y » trouverait son avantage. Un Officier » ne s'amuserait plus à spéculer dans un » Port pour l'enchérissement de son fret, » il ne songerait qu'à charger & à partir » promptement. En conséquence il n'y » aurait pas tant d'avaries dans les marchandises, avaries souvent causées par » le retardement de transport. Le Com-